

# La Mondialette de Baby-Foot 2022

## Organisée par le Conseil Des Jeunes

### Article 1 : Présentation

Le Conseil des Jeunes de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés organise une « coupe du Monde » de Baby-foot sur le modèle de la coupe du monde de Football. Ce tournoi Baptisé « LA MONDIALETTE » se déroulera en deux phases : une phase d'éliminatoires le samedi 22 octobre 2022 au Gymnase d'Arsonval puis une phase finale regroupant les 16 meilleures équipes le samedi 12 novembre 2022 à l'Hôtel de Ville.

Le tournoi se joue par équipes de 2 joueurs. Les participants devront s'inscrire ensemble sur le même bulletin de participation.

La phase d'éliminatoires comprendra 48 équipes maximum et 16 équipes au minimum. Les équipes seront tirées au sort puis réparties dans des groupes appelés « poules ».

La phase finale regroupera les 16 meilleures équipes de la première phase. Après tirage au sort les équipes seront réparties dans un tableau à double repêchage. Elles s'affronteront pour le titre.

N.B : Si l'organisateur ne parvient pas à obtenir l'inscription de plus de 16 équipes pour les éliminatoires du 22 octobre, cette date sera annulée et les équipes s'affronteront directement en phase finale le 12 novembre 2022.

### Article 2 : Conditions de participation

Ce tournoi amical et gratuit se veut autant que possible intergénérationnel. Les équipes devront être composées de deux joueurs âgés de 13 à 77 ans comme le veut la formule, l'un des deux participants au moins devra résider à Saint Maur ou y être scolarisé. Tous les participants devront remettre à l'organisateur le formulaire d'autorisation d'utilisation de l'image rempli et dûment signé au moment de l'inscription. Pour la participation des mineurs, une autorisation parentale signée sera demandée.

Les participants ne peuvent s'inscrire qu'une seule fois et dans une seule et même équipe.

La composition des équipes ne pourra être modifiée entre la phase éliminatoire et la phase finale. Lors de l'inscription à la phase des éliminatoires, chaque inscrit devra s'engager à être présent lors de la phase finale en cas de qualification.

### Article 3 : Répartition des équipes

ELIMINATOIRES samedi 22 octobre 2022 au Gymnase d'Arsonval – Villa Vernier.

Les équipes sont toutes réparties aléatoirement dans des poules de 4, 5 ou 6 équipes (en fonction du nombre d'équipes participantes), Un baby-foot sera attribué à chaque poule.

À la fin de la journée de compétitions, les équipes seront classées en fonction de leurs résultats puis annonce sera faite des 16 meilleures équipes retenues pour la phase finale.

PHASE FINALE samedi 12 novembre 2022 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Les 16 équipes seront réparties dans un tableau à double repêchage en fonction de leur classement lors des éliminatoires.

Si une équipe déclarait forfait entre la phase des éliminatoires et la phase finale, l'organisateur contacterait alors l'équipe suivante selon l'ordre du classement des éliminatoires.

## **Article 4 : Organisation des matchs, systèmes de qualifications et remise de récompenses :**

### Lors de la phase des éliminatoires le samedi 22 octobre :

Le temps de jeu des matchs sera compris *entre 8 et 15 minutes*. Il sera annoncé en début de tournoi et dépendra du nombre d'équipes engagées. Chaque équipe jouera au minimum 3 matchs (5 matchs au maximum)

C'est le nombre de buts qui définit, à la fin du temps imparti, une victoire ou une égalité. Pour classer les équipes dans chaque poule, le nombre de victoires primera. En cas d'égalité de victoires entre deux équipes, le nombre de buts marqués sera pris en compte puis le nombre de buts encaissés en cas d'égalité de buts marqués.

Un classement est alors établi après les matchs de poules, Les deux meilleurs de chaque poule seront qualifiés Pour la phase finale du 12 novembre.

### Lors de la phase finale le samedi 12 novembre :

Les 16 équipes sélectionnées à l'issue de la première phase seront réparties dans un tableau à double repêchage. Elles s'affronteront pour remporter le Titre de Champion de LA MONDIALETTE 2022. Le temps de jeu pour chaque match sera de 12 minutes.

À l'issue de la compétition les vainqueurs du tournoi, les finalistes et les 2 troisièmes se verront récompensés.

## **Article 5 : Arbitrage**

Les matchs seront auto-arbitrés. Les participants se montreront fair<sup>1</sup>-play. Il s'agit d'une compétition amicale, l'ambiance se voudra joviale.

Tout débordement ou manque de respect envers les participants ou les organisateurs de la part d'un participant entrainera la disqualification de son équipe.

## **Article 6 : Déroulement**

### **Journée du 22 octobre - Phase des éliminatoires.**

- 9h30 : Accueil des participants
- 10h : Rappel du règlement. Répartition des groupes/attribution des Baby-foot.
- 10h15 : Échauffement libre
- 10h30 : Début des matchs de poules
- 12h30 - 13h30 : Pause repas (non fourni par l'organisateur)
- 13h30 : Rassemblement des équipes et échauffement libre
- 14h : Reprise des matchs
- 15h45 : Fin des rencontres
- 16h00 : Annonce des équipes retenues pour la phase finale.

### **Après-midi du 12 novembre - Phase finale.**

- 13h30 : Accueil des équipes qualifiées - vérifications
- 14h : Rappel du règlement, échauffement libre
- 14h30 : Début de la compétition
- 17h : Phases finales : Places de troisième et Finale
- 17h30 : remise des récompenses.

---

\*Fair-Play : Anglicisme. Acceptation loyale des règles <sup>1</sup>

## Article 8 : Inscriptions au tournoi

Les dossiers d'inscription sont disponibles en ligne sur le site de la Ville :

[www.saint-maur.com](http://www.saint-maur.com)

Les dossiers d'inscription sont à déposer ou à envoyer

**Du 03 / 10 / 2022 au 16 / 10 / 2022 à :**

R.E.L.A.I. Jeunesse

41, rue des Remises

94100 Saint-Maur-des-Fossés

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h à 19h

Du mardi au vendredi :

9h à 12h et 13h à 19h

Samedi (hors vacances scolaires) : 10h à 14h

Ou à l'adresse courriel suivante : [cji@mairie-saint-maur.com](mailto:cji@mairie-saint-maur.com)

Pour être prise en compte, toute inscription doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- L'autorisation de captation et d'exploitation de l'image.

Pour obtenir des renseignements concernant le tournoi, vous pouvez contacter le Service Jeunesse au 01.48.86.05.56.

## Article 9 : Règles du jeu

### 1. L'ENGAGEMENT

- Début de partie : L'engagement se fait par l'équipe ayant gagné le tirage au sort (pile ou face)
- Durant la partie : L'engagement se fait par l'équipe ayant encaissé le dernier but.

### 2. LA REMISE EN JEU

- Sortie de la balle de la table de jeu : la balle est remise aux arrières du camp du côté de la sortie de la balle.
- Balle immobilisée entre deux barres : la balle est donnée aux arrières du camp où elle est immobilisée.
- Balle immobilisée entre les barres des demis (nom donné à la barre qui supporte les cinq milieux de terrains) : la balle est remise aux demis de l'équipe qui avait obtenue l'engagement précédent.

### 3. LES ROULETTES

- Les roulettes sont autorisées à la condition que la barre n'effectue pas plus d'une rotation avant et après la frappe.

#### 4. LA GAMELLE

- La gamelle (la balle entre et ressort du but) ne vaut qu'un point.
- La balle est ensuite engagée normalement aux demis.

#### 5. CHANGEMENT DE POSITION

- Les joueurs d'une équipe peuvent changer de position (avant/arrière) seulement après un but au moment de l'engagement. Les équipiers pourront échanger leurs rôles qu'une fois au cours d'un même match

#### 6. LES INTERDITS

- Les râteaux (aller retours rapide et répétitif d'un côté à l'autre avec une ligne de joueur).
- Utiliser des accessoires sur les barres non conformes aux règles du jeu.
- Mettre les mains dans le baby-foot en cours de jeu (pêche interdite).
- Déplacer ou soulever la table du jeu.
- Tordre les barres.
- Toutes les gênes volontaires (chocs par les demis ou les arrières adverses sur les montants du baby lors d'un tir ou d'un contrôle, chocs des joueurs adverses directs, chocs violents dans le baby-foot, etc.).
- Toute tentative de distraction.
- Avoir une attitude agressive à l'égard des adversaires.

#### **Article 10 : Droit à l'image**

En s'inscrivant à la « Mondialette », les participants autorisent l'utilisation et la publication de photographies ou vidéos dans les supports de communication physiques ou virtuels de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés (site municipal, Facebook, Twitter, Instagram, Saint-Maur Infos). Les participants autorisent également les médias à utiliser les images et vidéos prises à l'occasion de cet événement.

#### **Article 11 : Annulation et interprétation**

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'écourter, de proroger, ou d'interrompre le tournoi à tout moment, si les circonstances l'exigent et ce sans justification. Les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité. Elle se réserve également le droit de disqualifier une équipe qui enfreint le règlement.

#### **Article 11 : Acceptation du règlement**

La participation à « La Mondialette » implique l'acceptation du présent règlement.